REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIATE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY

DECISION N° 18230044 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 11 MAI 2023

Portant ouverture du concours d'entrée en **Première Année du Cycle de Formation des Ingénieurs de Conception (05 ans)** de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique **2023/2024**.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011 /410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n°92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres universitaires de Buea et de Ngaoundéré en Universités ;
Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993, portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
Vu le décret 93/026 du 19 janvier 1993, portant création des Universités ;
Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu le décret n°93/032 du 19 janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
Vu le décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
Vu le décret n° 99/003 du 19 janvier 1993, modifiant certaines dispositions du décret n°79/186 du 17 mai 1979 fixant le taux de paiement des droits universitaires ;
Vu le décret n° 2017/402 du 27 juin 2017, portant nomination du Recteur de l'Université de Ngaoundéré ;
Vu le décret n° 2017/585 du 24 novembre 2017 portant organisation administrative et académique de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré ;

Sur proposition du Recteur de l'Université de Ngaoundéré ;

DECIDE:

Article 1er: Un concours sur épreuves écrites pour le recrutement de **Deux cent (200) élèves** en **première année du Cycle de Formation des Ingénieurs de Conception (05 ans)** de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré aura lieu le **Samedi 05 Août 2023**, au titre de l'année académique 2023/2024.

Article 2: (1) Le concours visé à l'article 1er ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux (02) sexes et aux ressortissants étrangers résidant au Cameroun;

INTELLIGENT CORPORATION
Scanné avec CamScanner
Scanné avec CamScanner

(2) Les camerounais et les étrangers peuvent être recrutés sur étude de dossier. Cependant, le nombre de places offertes ne peut dépasser **10 % du nombre total de places** ;

Article 3: Le concours est ouvert aux candidats titulaires ou sous réserve de l'un des diplômes suivants :

- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans les séries scientifiques;
- Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Technique Industriel ;
- Le General Certificate of Education Advanced Level obtenu avec au moins deux des quatre matières suivantes : Mathématiques pures, Mathématiques appliquées, Physique, Chimie à l'exception de la matière intitulée "Religious Knowledge" ;
- Les BTS scientifiques ;
- Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Article 4 : Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes:

1) Une fiche individuelle dûment remplie à télécharger sur le site web: www.concours-egcim.cm et timbrée à 1500 FCFA par le candidat;
2) Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois;
3) Une photocopie certifiée conforme du diplôme ouvrant droit au concours;
4) Quatre photos d'identité (4x4);
5) Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
6) Un reçu de payement de vingt mille **(20 000) FCFA** représentant les frais de concours sur le Compte **EGCIM** DE NGAOUNDERE délivré par la banque: **SOCIETE GENERALE CAMEROUN, Code banque: 10003, Code guichet: 00900, Compte N°: 22090795734, CLE RIB: 19**. Le versement peut être effectué directement dans une Agence de la **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** ou Via un partenaire de l'Université de Ngaoundéré qui est **MTN**;
7) Une enveloppe de grand format timbrée à 1500 FCFA et portant au recto l'adresse du candidat.

Article 5: Les fiches d'inscription au concours seront retirées et les dossiers complets de candidature déposés au plus tard **le Jeudi 03 Août 2023,** délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur/Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur au 13e étage ;
- Direction de l'EGCIM de l'Université de Ngaoundéré ;
- Antenne de l'Université de Ngaoundéré à Yaoundé, quartier Fouda;

INTELIGENTSIA CORPORATION

CS Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

- Les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) à : **Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé.**

Article 6: Le concours porte sur les épreuves écrites des matières suivantes:

EPREUVES	COEFFICIENT	DUREE
Tests Psychotechniques et culture générale	1	4h
Mathématiques	1	
Physique	1	
Chimie	2	

Article 7: Le concours d'entrée en première année de l'Ecole de Génie Chimique et des Industries Minérales (EGCIM) de l'Université de Ngaoundéré est ouvert dans les centres suivants: **Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buéa, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Yaoundé.**

Article 8: Le concours écrit aura lieu **le Samedi 05 Août 2023** aux centres indiqués à **l'article 7.**

Article 9: Un communiqué du Recteur de l'Université de Ngaoundéré précisera en tant que de besoin, pour chaque centre de concours, le lieu et le planning du déroulement des épreuves.

Article 10: Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens une heure avant le début des épreuves, munis d'une pièce d'identité valide.

Article 11: Le Recteur de l'Université de Ngaoundéré, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'EGCIM de Ngaoundéré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée en français et en anglais partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

JACQUES FAME NDONGO

www.intelligentsiacorporation.cm Intelligentsia Corporation 222 231 127 •698 222 277 •671 83 97 97

INTELLIGENTSIA CORPORATION

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner